



MINISTÈRE DE LA COMMUNICATION ET MEDIAS

Le Ministre

COMPTE RENDU DE LA QUARANTE-SIXIEME REUNION ORDINAIRE DU CONSEIL DES MINISTRES

Vendredi 06 juin 2025

Son Excellence, Monsieur le Président de la République, Chef de l'Etat, Félix-Antoine TSHISEKEDI TSHILOMBO a présidé, ce vendredi 06 juin 2025 à la Cité de l'Union Africaine, la quarante-sixième réunion ordinaire du Conseil des Ministres du Gouvernement de la République.

Quatre (04) points étaient inscrits à l'ordre du jour, à savoir :

- I. *Communication de Son Excellence Monsieur le Président de la République, Chef de l'Etat ;*
- II. *Points d'information ;*
- III. *Approbation d'un relevé de décisions du Conseil des Ministres ;*
- IV. *Examen et adoption de textes.*

I. COMMUNICATION DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

La communication du Président de la République, Chef de l'Etat a porté sur deux (02) points principaux, à savoir :

1. De la récurrence des braquages et vols à mains armées à Kinshasa

Le Président de la République a commencé sa communication par la ville de Kinshasa qui est confrontée à une recrudescence alarmante de braquages et de vols à mains armées.

Ces actes criminels, désormais fréquents et d'une audace préoccupante, se produisent en plein jour, dans des quartiers résidentiels, sur les axes routiers principaux, à proximité des supermarchés, marchés et établissements publics.

Ce phénomène sème l'insécurité, alimente la peur au sein de la population et porte gravement atteinte à la quiétude des habitants ainsi qu'à la stabilité économique et sociale de la ville. Les incidents se multiplient au point qu'aucun mois ne s'écoule sans que les Kinois ne déplorent un cas de braquage.



Des victimes sont parfois ciblées de manière violente, jusqu'à subir des tirs lorsqu'elles résistent. Le dernier cas en date, survenu le vendredi 30 mai 2025, a vu un groupe de criminels armés s'attaquer à des cambistes opérant sur le site de l'Université de Kinshasa (UNIKIN).

Des vidéos largement diffusées sur les réseaux sociaux ont montré une bande de malfaiteurs, circulant à moto et tirant des coups de feu en l'air, semant la panique au sein de la communauté étudiante.

Face à cette situation intolérable, le Président de la République a rappelé l'impératif de rétablir l'ordre, la sécurité et la confiance des citoyens.

A cet effet, il a instruit le Vice-Premier Ministre, Ministre de l'Intérieur, Sécurité, Décentralisation et Affaires Coutumières, le Vice-Premier Ministre, Ministre de la Défense Nationale et Anciens Combattants, le Ministre d'Etat, Ministre de la Justice et Garde des Sceaux à mobiliser sans délai les services compétents pour mettre en œuvre une riposte vigoureuse, coordonnée et durable à cette vague criminelle.

Les mesures à mettre en œuvre devront notamment inclure :

- *Le renforcement des opérations de sécurité sur l'ensemble du territoire urbain de Kinshasa ;*
- *Des patrouilles intensifiées et une surveillance accrue dans les zones sensibles, en particulier durant les heures de pointe ;*
- *L'augmentation visible des effectifs policiers et militaires le long des grands axes, dans les quartiers à risque et autour des zones commerciales ;*
- *Un durcissement de la répression et des poursuites judiciaires contre les auteurs de ce genre d'actes de banditisme ;*
- *La poursuite de l'opération Ndobo ;*
- *L'organisation de procès publics pour favoriser l'exemplarité et la dissuasion, avec transfert des condamnés dans des prisons éloignées de leur milieu d'origine afin d'empêcher tout réseautage criminel.*



2. De la mise en œuvre du Fonds Souverain de la République Démocratique du Congo

Face aux mutations économiques mondiales et à la compétition accrue pour les ressources naturelles, le Président de la République soutient que notre pays doit impérativement transformer sa richesse en outil de souveraineté, de stabilité et de prospérité partagée.

Notre richesse n'a de valeur réelle que si elle est transformée grâce à des politiques visionnaires, des institutions solides et une gouvernance rigoureuse. C'est dans cet esprit qu'il a été mis en place le Fonds Minier pour les Générations Futures (FOMIN), pour préserver une part des revenus miniers en faveur des générations futures.

Le moment est donc venu pour la République de se doter d'un Fonds Souverain, véritable instrument de transformation économique qui sera alimenté par le FOMIN ainsi que par d'autres structures nationales pourvoyeuses de ressources publiques.

Ce nouveau véhicule financier aura pour mission :

- *d'investir une part des revenus miniers sur les marchés internationaux, afin d'en accroître la valeur ;*
- *de financer à long terme les infrastructures essentielles : routes, hôpitaux, écoles, barrages, zones industrielles, projets agricoles structurants ;*
- *de soutenir la diversification économique via l'innovation, l'industrialisation, les PME et l'entrepreneuriat local ;*
- *de constituer une épargne intergénérationnelle pour léguer un capital productif aux générations futures ;*
- *de stabiliser l'économie face à la volatilité des prix des matières premières ;*
- *d'appuyer les programmes prioritaires, dont le Développement Local des 145 Territoires.*

Le Président de la République a également précisé que le Fonds Souverain agira de manière agile et stratégique, en conformité avec les principes de Santiago, garantissant la transparence, l'indépendance et la performance.



Il devra incarner notre volonté de bâtir une économie résiliente et souveraine, libérée de la dépendance à l'aide extérieure ou à la rente immédiate.

A cette fin, le Président de la République a instruit la Première Ministre, avec le concours du Vice-Premier Ministre, Ministre de l'Economie Nationale, du Vice-Premier Ministre, Ministre du Plan et de la Coordination de l'Aide au Développement, du Ministre des Finances, du Ministre des Mines, de la Gouverneure de la Banque Centrale et de son Cabinet, à élaborer, un projet de texte définissant la création, l'organisation et le fonctionnement du Fonds préconisé.

À lui d'insister, je cite : *« Ce projet devra traduire notre ambition collective : doter la Nation d'un instrument souverain, performant et durable, capable de transformer nos ressources naturelles en richesses productives, de soutenir une croissance inclusive, et de garantir à notre jeunesse un avenir à la hauteur de son potentiel. Il s'agira d'un levier structurant pour consolider notre indépendance économique, impulser le développement à long terme et bâtir, dès aujourd'hui, l'héritage des générations futures »*, fin de citation.

II. POINTS D'INFORMATION

II.1. Etat et administration du territoire

Le Vice-Premier Ministre, Ministre de l'Intérieur, Sécurité, Décentralisation et Affaires Coutumières a présenté le rapport sur l'état et l'administration du territoire national.

L'état d'esprit de la population demeure calme, et a été marqué par :

- *la satisfaction de l'opinion publique nationale consécutivement à l'élection de la RDC en qualité de membre non permanent du Conseil de Sécurité de l'ONU pour la période de 2026-2027, saluant par ce fait, le retour du pays dans le concert des Nations ;*
- *des inquiétudes dues à la poursuite des cas d'enlèvement des jeunes et des tueries sous prétexte de combattre la criminalité dans les zones sous occupations des forces rwandaises et leurs alliées M23/AFC.*

Au sujet du banditisme et de la criminalité, il est revenu sur les opérations Ndobo qui se poursuivent dans les provinces de Kinshasa, Kongo-Central, Haut-Katanga et Kwango. Elles seront étendues incessamment dans les provinces de Lualaba et de la Tshopo. Un recul d'actes a été constaté au regard des statistiques enregistrées avant les opérations.



En ce qui concerne Kinshasa, il est revenu sur la saga des braquages qui ont inquiété l'ensemble de la population. Des mesures ont été prises et les opérations engagées ont permis de mettre la main sur certaines bandes qui ont été déférées devant les instances judiciaires.

Convaincu que la gouvernance sécuritaire à la base est une stratégie qui permet à nos populations de s'approprier de cette question, il a annoncé le lancement prochain, après Kinshasa, Kongo-Central, Haut-Katanga et Kwango, des Comités Provinciaux et Locaux de Sécurité dans la province de Lualaba.

Il a conclu son rapport en abordant les questions relatives aux catastrophes et aux sinistres ainsi qu'à la situation aux frontières.

Le Conseil a pris acte de ce rapport.

II.2. Situation sécuritaire

Le Vice-Premier Ministre, Ministre de la Défense Nationale et Anciens Combattants a brossé la situation sécuritaire sur différents fronts dans les zones touchées par la violence, notamment dans les deux Kivu, l'Ituri et le Mai-Ndombe.

Le Conseil a pris acte de ce rapport.

II.3. Situation épidémiologique

La Ministre d'Etat, Ministre de l'Education Nationale et Nouvelle Citoyenneté a, au nom du Ministre de la Santé Publique, Hygiène et Prévoyance Sociale, fait le point de la situation épidémiologique en République Démocratique du Congo, essentiellement liée au Mpox et au Choléra.

Par rapport à la semaine passée, la tendance du Mpox à la 21^{ème} semaine épidémiologique est marquée par une augmentation de cas suspects passant de 527 à 653. Par rapport au début de l'année 2024, le cumul est de 82.458 cas suspects dont 22.103 cas confirmés.

Les opérations de riposte se poursuivent y compris celles de vaccination dans plusieurs zones de santé. Le site de Kibali Gold est opérationnel depuis le 01 juin 2025



Quant au Choléra, comparée à la semaine précédente, la tendance à la 21^{ème} semaine épidémiologique est marquée par une baisse du nombre des nouveaux cas de choléra passant de 1.369 à 1.318 cas dont 17 décès, soit une létalité de 1,1% contre 2,2% à la 20^{ème} semaine. Le dispositif de riposte est aussi opérationnel.

Par ailleurs, elle a aussi informé le Conseil de la tenue, le 04 juin 2025, d'une réunion de haut niveau des Chefs d'Etat de l'Union Africaine qui a été convoquée par le Président de la République de la Zambie, HAKAINDE HICHILEMA, sur l'engagement dans la lutte contre le Choléra. Le Président de la République, Félix Antoine TSHISEKEDI TSHILOMBO y a pris part.

A l'issue de cette réunion, tous les Chefs d'Etat se sont engagés en vue de l'harmonisation de la coordination régionale pour un plaidoyer visant à mobiliser les ressources dans la lutte contre le Choléra, un fléau continental. L'objectif est de stopper l'épidémie actuelle et à terme éradiquer le Choléra.

Le Conseil a pris acte de ce rapport.

II.4. Note d'information relevant du secteur des Transports

Le Vice-Premier Ministre, Ministre des Transports, Voies de Communication et Désenclavement a présenté au Conseil une note d'information relative à deux aéroports internationaux de la République Démocratique du Congo.

1^o Projet relatif au développement et à la construction de l'aéroport international de Kinshasa/Ndjili par l'entrepreneur INFRAROSE

Ce projet prévoit :

- (i) une nouvelle aérogare de 48.000 m² pouvant accueillir initialement 5 millions de passagers par an avec intérieurs et aménagements ainsi que tous les utilitaires modernes ;
- (ii) un parking public extérieur éclairé et sécurisé;
- (iii) des infrastructures côtés ville et piste;
- (iv) un nouveau terminal passagers avec passerelles d'embarquement;
- (v) une nouvelle aire de stationnement d'aéronefs ;
- (vi) un bâtiment cargo ;



- (vii) un bâtiment de secours et de lutte anti-incendie de catégorie 7 à 9;
- (viii) un balisage lumineux de piste;
- (ix) de nouvelles piste d'envol civile;
- (x) la réhabilitation de l'ancienne piste d'envol;
- (xi) une piste d'envol pour les FARDC;
- (xii) la clôture périmétrique de l'emprise de l'aéroport;
- (xiii) le bloc administratif pour les compagnies aériennes;
- (xiv) systèmes de ravitaillement de carburant d'aviation et des bouches d'incendie ;
- (xv) le centre d'entretien d'aéronefs;
- (xvi) le sous-station électrique; les centres électriques; les infrastructures pour énergie renouvelable et stations de recharge pour véhicules électriques ;systèmes de manutention des bagages.

Les travaux pourront se dérouler durant trente-six (36) mois.

2° Projet de réhabilitation et de l'agrandissement de l'aéroport international de Lubumbashi/Luano par l'entrepreneur SUMMA INSAAT TICARET

Ce projet comprend :

- (i) la construction d'une aérogare de 8.000 m' pouvant accueillir 1 million de passagers par an ;
- (ii) la réhabilitation et l'extension de cet aéroport; en ce compris : les *infrastructures côtés ville et piste ; un nouveau terminal passagers ; un bâtiment cargo ; un complexe central des services utilitaires ; un bâtiment de secours et de lutte anti-incendie de catégorie 9; un hangar pour équipements d'assistance au sol des aéronefs ; et les systèmes spéciaux de l'aéroport.*

La durée des travaux prévue est de vingt (20) mois.

Les entrepreneurs chargés de réaliser ces projets ont été choisis au regard de leurs expertises et expériences dans les domaines de construction des infrastructures aéroportuaires.

Le Conseil a pris acte de ces notes d'information.



II.5. Note d'information relevant du secteur des hydrocarbures

La Ministre des Hydrocarbures a entretenu le Conseil sur deux sujet :

1° Interdiction d'affrètement des navires blacklistés en République Démocratique du Congo

Dans l'intérêt supérieur de la Nation et pour protéger la transparence, la sécurité et l'intégrité de son secteur pétrolier, il a motivé la nécessité d'instruire officiellement le Transitaire Officiel de proscrire, sans délai, l'affrètement ou l'accès aux eaux Congolaises de tout navire répertorié comme « blacklisté », sauf autorisation préalable par son Ministère. Cette disposition, de nature conservatoire, serait immédiatement réversible si la conformité est prouvée par l'opérateur concerné.

Cette mesure permettra de mieux :

- *Prévenir la fraude et l'évasion fiscale en bloquant tout moyen de fuite ou de dissimulation des cargaisons ;*
- *Renforcer la surveillance maritime et imposer le respect de normes internationales reconnues (couverture d'assurance, armateur identifié) ;*
- *Limiter les risques environnementaux en écartant les pétroliers vétustes susceptibles de provoquer des marées noires ou des rejets polluants dangereux pour la biodiversité et l'économie locale.*

La présente mesure, a – t – il insisté, répond à l'urgence d'encadrer les exportations pétrolières, dans l'attente des conclusions définitives de l'audit global sur le secteur. Elle n'a pas vocation à bloquer toutes les activités commerciales légitimes mais, au contraire, à encourager une exploitation plus rigoureuse et transparente des ressources nationales.

Cette interdiction répond également à l'obligation de sauvegarder au mieux les intérêts stratégiques de la RDC tout en maintenant la possibilité, pour tout opérateur transparent, de prouver régulièrement la conformité de sa flotte et la légalité de ses opérations.

2° Reprise et modernisation du terminal pétrolier de Muanda – Mise en place d'un modèle d'actionnariat public-privé pour le remplacement du FSO Kalamu

A ce sujet, le Ministre des Hydrocarbures a indiqué que outre l'alignement aux standards internationaux, la démarche de refonte du terminal pétrolier de



Muanda et de remplacement du Floating, Storage and Offloading (FSO) Kalamu s'inscrit donc dans une vision à long terme visant à :

- *Aligner la RDC sur les standards internationaux (Congo Brazzaville, Angola, Gabon, Ghana, Nigeria).*
- *Renforcer le niveau de contrôle sur les exportations et la quantification des volumes de brut produit et commercialisé.*
- *Développer l'expertise nationale et la participation de SONAHYDROC au travers de la formation des cadres, des ingénieurs et des techniciens congolais.*
- *Respecter les normes de sécurité et environnementales.*
- *Optimiser la rentabilité du secteur par une meilleure maîtrise de la chaîne de valeur.*

Quant au modèle de l'actionnariat, le Ministre des Hydrocarbures a soutenu que les options en étude envisagent notamment un actionnariat mixte avec les actuels producteurs du bassin côtier mais également l'ouverture à d'autres partenaires dont principalement la Sonahydroc SA mais aussi la société fournissant un FSO récent et moderne.

Le Ministère des Hydrocarbures sollicite l'approbation du Gouvernement pour engager les études techniques, juridiques et financières et lancer officiellement le projet de remplacement du FSO Kalamu sous la forme d'un partenariat public-privé, assurant la modernisation du terminal de Muanda et la préservation des intérêts du pays.

Ce projet revêt un caractère stratégique pour la souveraineté, la transparence et la transformation industrielle de la RDC, en cohérence avec la vision du Président de la République pour une gestion responsable et efficace de nos ressources naturelles.

Le Conseil a pris acte de cette note d'information.

II.6. Note d'information relevant des Droits humains

La Ministre des Droits Humains a saisi le Conseil de la béatification de M. Floribert Bwana Chui, martyr de l'intégrité morale, proposition de communication officielle et mobilisation nationale, prévue le 15 juin 2025 à Rome en présence du Saint Père, le Pape Léon XIV.



Elle a rappelé que Floribert Bwana Chui était un jeune Congolais de 26 ans, membre de la communauté Catholique Saint Egidio, Fonctionnaire à l'Office Congolais de Contrôle (OCC), chargé de vérifier la conformité des marchandises à la frontière à Goma en tant que Chef de Bureau.

Le 7 juillet 2007, il fut enlevé, torturé puis assassiné à Goma, en raison de son engagement contre la corruption et la mise en danger de la population. Après avoir été torturé par ses geôliers, il a été retrouvé ligoté, avec des mutilations, notamment la partie génitale coupée, ce qui témoigne de la barbarie extrême dont il a été victime. Son décès est considéré comme un martyr de l'honnêteté et de la moralité.

La Ministre des Droits Humains a sollicité l'accompagnement du Gouvernement pour la participation de notre pays à cette cérémonie à Rome.

Le Conseil a pris acte de cette note d'information.

III. APPROBATION D'UN RELEVÉ DE DÉCISIONS

Les membres du Conseil ont approuvé le relevé de décisions prises lors de la 45^{ème} réunion ordinaire du Conseil des Ministres du vendredi 30 mai 2025.

IV. EXAMEN ET ADOPTION DE SEPT (07) TEXTES

IV.1. Projet de Décret relevant du secteur de l'Environnement

La Ministre d'Etat, Ministre de l'Environnement et Développement Durable a soumis au Conseil, pour examen et adoption, le Projet de de Décret fixant les normes environnementales spécifiques des rejets dans les milieux récepteurs pour l'évaluation de la conformité environnementale des installations classées.

Ce texte est une réponse à la nécessité de définir les normes environnementales évoquée par le Président de la République lors de la 43^{ème} réunion du Conseil des Ministres du 09 mai 2025.

Il vise aussi à lutter efficacement contre la pollution et de protéger l'environnement.

Après débats et délibérations, le Conseil a adopté ce projet de Décret.



IV.2. Projets de Loi relevant du secteur de l'Industrie

Le Ministre de l'Industrie et Développement des Petites et Moyennes Entreprises, et Petites et Moyennes Industries a soumis au Conseil deux (02) projets de Loi pour examen et délibérations :

1° Projet de Loi modifiant et complétant la Loi n°17/001 du 08 février 2017 fixant les règles applicables à la sous-traitance dans le secteur privé.

Les nouveautés majeures apportées par les travaux de la Relecture de la loi sur la sous-traitance dans le secteur privé sont les suivantes :

1. Clarification des concepts avec les définitions de tous les concepts clés qui prêtaient à équivoque ;
2. Affirmation dans le texte de lois du rôle de l'ARSP en tant qu'Autorité chargée de contrôle et de la mise en œuvre de la loi sur la sous-traitance dans le secteur privé sous- tutelle du Ministère ayant en charge les Petites et Moyennes Entreprises, et les Petites et Moyennes Industries ;
3. Réécriture de quelques articles, suivant les observations de nos partenaires traditionnels notamment la Banque Mondiale, en réaffirmant le principe de l'exclusivité de l'exercice des activités de sous-traitance dans le secteur privé aux entreprises à capitaux majoritairement congolais, promues par les Congolais et dont la gestion est assurée par les congolais, et en énonçant les modalités du recours à la dérogation en cas d'indisponibilité ou d'inaccessibilité de l'expertise locale ;
4. L'éligibilité de l'exercice des activités de sous-traitance dans le secteur privé est prouvée par l'attestation d'enregistrement délivrée par l'ARSP suivant les modalités prévues par voie réglementaire ;
5. Le seuil, le délai, les modalités de publication, et de notification des appels d'offre sont déterminés par un Arrêté Ministériel ;
6. Un comité de règlement des différends est institué par voie réglementaire en cas de contentieux d'attribution de marché et/ou d'exécution dudit marché ;



7. Un arrêté interministériel fixe les mesures incitatives en faveur des startups et sociétés de sous-traitance (Ministre ayant en charge les PME/PMI et un autre Ministre sectoriel) ;
8. Prise en compte des observations formulées par la Banque Mondiale, et la refonte partielle du régime répressif avec trois catégories des sanctions, à savoir : *pénales, administratives et financières sous-tendues par la dissuasion, l'équité, et la graduation dans la sanction.*

2° *Projet de Loi sur le contenu local en République Démocratique du Congo.*

Considérant sa particularité, ce texte vise à :

- *Offrir pour la première fois à la République Démocratique du Congo un cadre légal général devant régir l'ensemble des aspects du contenu local ;*
- *Définir l'action des pouvoirs publics en vue de favoriser une plus grande implication des nationaux dans tous les secteurs économiques majeurs ;*
- *Renforcer l'implication du pouvoir public dans la chaîne des valeurs, créant ainsi un sentiment d'attache à la souveraineté nationale, et la primauté des ressortissants Congolais ;*
- *Déterminer les obligations de l'Etat notamment dans la mise en place du Plan National du Contenu Local, promotion des contrats de franchise et du mentorat, etc...*
- *Renforcer les obligations des entreprises notamment à travers le plan annuel du contenu local, la formation, le transfert de technologie et des compétences ;*
- *Favoriser la mise en place des mesures incitatives au profit des entreprises qui satisfont au plan national du contenu local ;*
- *Organiser un régime de sanctions des entreprises qui ne respecteront pas les règles du contenu local tout en veillant à ce qu'il soit équitable, dissuasif et progressif.*

Après débats et délibérations, le Conseil a adopté ces deux projets de Loi.

IV.3. Projets de Loi de ratification relevant du secteur des Finances

Le Ministre des Finances a soumis à l'examen et approbation du Conseil quatre (04) projets de Loi de ratification :



1. Projet de Loi autorisant la ratification de l'accord de prêt n° 7803-ZR du 28 mai 2025 conclu entre la République Démocratique du Congo et l'Association Internationale de Développement au titre du projet de résilience contre les inondations urbaines pour un montant de 200 millions de dollars américains ;
2. Projet de Loi autorisant la ratification de l'accord de crédit 7801-ZR et l'accord de crédit 7800ZR du 28 mai 2025 conclus entre la République Démocratique du Congo et l'Association Internationale de Développement au titre du premier appui budgétaire sur la gouvernance, la transparence et la résilience économique de la République Démocratique du Congo pour un montant de 600 millions de dollars américains.
3. Projet de Loi de ratification de l'accord de crédit 7816-ZR et de l'accord de crédit 7815-ZR du 04 juin 2025 conclus entre la République Démocratique du Congo et l'association internationale de développement au titre de financement du projet de développement Inga 3 phase 1 de l'approche-programme à phases multiples pour un montant de 250 millions de dollars américains.
4. Projet de Loi autorisant la ratification de l'accord de crédit 7818-ZR et de l'accord de crédit 7817-ZR du 04 juin 2025 conclus entre la République Démocratique du Congo et l'Association internationale de développement au titre du projet de développement de transport et de connectivité PDTC pour un montant respectivement de 115,2 millions de dollars américains et 225 millions de dollars américains.

Après débats et délibérations, tous ces projets de Loi ont été adoptés.

Il y a lieu de rappeler qu'en début de cette réunion, le Président de la République a tenu à féliciter la Ministre d'Etat, Ministre des Affaires Etrangères et tous les Diplomates qui ont travaillé pour que la République Démocratique du Congo soit élue comme membre non permanent du Conseil de sécurité des Nations Unies.

Commencée à 15h21', la réunion du Conseil des Ministres a pris fin à 18h01'.

Patrick MUYAYA KATEMBWE
Ministre de la Communication et Médias
Porte-parole du Gouvernement

